

BGer 6B 414/2017 vom 7. April 2017

Bundesgericht, 2017-04-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_414_2017

FR: TF 6B 414/2017 du 7 avril 2017

IT: TF 6B 414/2017 del 7 aprile 2017

Regeste

Retrait du recours | Exécution des peines et des mesures

Volltext

Bundesgericht I. Strafrechtliche Abteilung 07.04.2017 6B 414/2017 (6B_414/2017)

Tribunal fédéral Ire Cour de droit pénal 07.04.2017 6B 414/2017 (6B_414/2017) Tribunale

federale I Corte di diritto penale 07.04.2017 6B 414/2017 (6B_414/2017)

Retrait du recours | Exécution des peines et des mesures

Bundesgericht Tribunal fédéral Tribunale federale Tribunal federal 6B_414/2017

Ordonnance du 7 avril 2017 Cour de droit pénal Composition M. le Juge fédéral Denys, Président. Greffier : M. Vallat. Participants à la procédure X._____, recourant, contre

Ministère public de la République et canton de Genève, route de Chancy 6B, 1213 Petit-Lancy, intimé. Objet Retrait du recours, recours contre l'arrêt de la Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre pénale de recours, du 20 février 2017.

Considérant en fait et en droit : Par acte reçu au Tribunal fédéral le 7 avril 2017, X._____ a déclaré retirer le recours formé par actes datés des 15 et 27 mars 2017 contre l'arrêt de la Chambre pénale de recours de la Cour de Justice du canton de Genève, du 20 février 2017, le concernant. Il sied d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle (art. 32 al. 2 LTF), sans frais. Par ces motifs, le Président ordonne : 1. Il est pris acte du retrait du recours et la cause 6B_414/2017 est rayée du rôle. 2. Il n'est pas prélevé de frais. 3. La présente ordonnance est communiquée aux parties et à la Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre pénale de recours. Lausanne, le 7 avril 2017 Au nom de la Cour de droit pénal du Tribunal fédéral suisse Le Président : Denys Le Greffier : Vallat

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.